

Les Mardis de l'Hôtel de Beauvais

Marine Nationale, intérêts maritimes de la France et communauté juridique
Hôtel de Beauvais, Paris - 7 février 2012

Titulaire d'un siège de membre permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies et détentrice de l'une des premières forces de dissuasion du monde, essentiellement détenue par la Marine nationale, la France possède avec 11 millions de kilomètres carrés le deuxième domaine maritime mondial ; selon la méthode des rangs (capacités), sa flotte de guerre est également classée au deuxième rang mondial, immédiatement après les Etats-Unis. Dotée d'une histoire illustre, la Marine nationale garantit la protection des intérêts vitaux de la France, développe une action opérationnelle de prévention et d'intervention et assure la sauvegarde des approches maritimes du territoire national.

Les forces de la réserve opérationnelle et citoyenne de la Marine Nationale constituent l'une de ses composantes importantes ; la réserve opérationnelle comprend des volontaires, hommes et femmes, ayant souscrit un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR) et d'anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité durant cinq ans à l'issue de leur service actif.

La réserve citoyenne est quant à elle composée de citoyens spécialement formés qui souhaitent contribuer à l'effort de défense de leur pays en assurant le rayonnement de leur arme dans leur secteur professionnel ; ils sont agréés par l'autorité militaire et agissent en qualité de collaborateurs du service public.

Les Annonces de la Seine ont suivi ces derniers mois l'itinéraire de François-Henri Briard, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et Capitaine de Frégate (R) ainsi que de Stéphane Colmant, Avocat au Barreau de Paris, Enseigne de Vaisseau de Première classe (R). Cette période d'observation a eu comme point d'orgue une conférence magistrale de l'Amiral Bernard Rogel, Chef d'Etat-Major de la

Marine Nationale, prononcée à la Cour administrative d'appel de Paris à l'initiative du Président Patrick Frydman, Président de ladite Cour, dans le cadre des Mardis de Beauvais, cycle de conférences de haut niveau organisé par Regards Events et soutenu par l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ainsi que par le cabinet Gide Loyrette Nouel.

Harmattan en Allemagne

C'est dans le cadre du sommet transatlantique de l'American Enterprise Institute organisé à Hambourg voici quelques semaines que François-Henri Briard a présenté à un auditoire allemand et américain la brillante contribution de la France à l'opération Unified Protector, dénommée Harmattan en France, conduite avec le succès que l'on sait pour protéger les populations civiles libyennes. Le Commandant Briard a souligné à cette occasion l'importance et l'efficacité du dispositif militaire français, ainsi que le leadership de la France et de la Grande-Bretagne au sein de l'OTAN, sans omettre le soutien déterminant des forces américaines. Il a expliqué les caractéristiques de cette opération extérieure inter-armées où toutes les composantes de la Marine Nationale ont été exceptionnellement sollicitées dans le cadre de 1 573 missions de guerre, toutes réussies.



Photos DR

Vergennes aux Etats-Unis

Dans le cadre de son 104^{ème} voyage aux Etats-Unis, François-Henri Briard a conduit voici quelques semaines de l'autre côté de l'Atlantique une délégation d'une trentaine de juristes européens intéressés par les questions de



DR

REPÈRES

Récompenses

La Marine sait honorer et récompenser ses réservistes ; c'est ainsi que s'est tenue voici quelques jours une cérémonie au cours de laquelle le vice-amiral d'escadre Jean-Louis Vichot a remis à plusieurs récipiendaires, dont François-Henri Briard et Stéphane Colmant, lettres de félicitations et médailles des Services militaires volontaires.



Briard et l'Enseigne de Vaisseau Colmant de donner une conférence remarquée à l'Université de Georgetown sur la collaboration de la marine française et de la marine américaine.

L'Amiral Rogel à la Cour administrative de Paris

C'est devant une centaine de participants et en présence de hautes personnalités civiles et militaires que l'Amiral Rogel, Chef d'Etat-Major de la Marine Nationale, a prononcé une conférence le 7 février 2012 sur la sauvegarde des intérêts maritimes de la France ; le Commandant Briard a présenté l'Amiral et animé les débats dans le cadre des Mardis de Beauvais à la Cour Administrative d'Appel de Paris.

Jean-René Tancrede

DR

défense. Le Président Jean-Claude Bonichot et son épouse étaient les invités d'honneur de ce déplacement organisé par l'Institut Vergennes. Après avoir participé à la réunion annuelle de la Federalists Society et avoir été reçue à la Cour Suprême des Etats-Unis par Justice Stephen Breyer, la délégation a participé aux cérémonies commémoratives du 11 novembre au cimetière d'Arlington, a été reçue officiellement au quartier général de l'OTAN à Norfolk et a eu le privilège de monter à bord du porte-avions nucléaire USS Enterprise, qui fêtait ses cinquante ans de service. Ce déplacement a aussi été l'occasion pour le Capitaine de Frégate



Photos DR

La préservation des intérêts maritimes de la France

par Bernard Rogel

Je suis très sensible à l'honneur qui m'est fait de pouvoir m'adresser à vous dans le cadre des « Mardis de l'Hôtel de Beauvais ».

Cette invitation marque tout l'intérêt que vous portez au monde maritime en général, ainsi qu'à la marine nationale en particulier. Je suis donc particulièrement honoré et très heureux d'être parmi vous ce soir.

Les Français continuent de développer une attitude ambiguë vis-à-vis de la mer : ils s'y intéressent en période estivale ou à l'occasion de catastrophes maritimes, mais ils sont peu conscients de l'extraordinaire potentiel de ressources qu'elle représente et des tensions que les velléités d'accès à ces richesses commencent à engendrer.

Pourtant, la prise de conscience d'une nécessaire préservation des intérêts maritimes n'est pas nouvelle. En s'adressant à la reine Elisabeth I^{ère}, le navigateur anglais Walter Raleigh dressait déjà les lignes d'un programme que nos amis britanniques ont appliqué avec continuité et persévérance : « *Celui qui commande la mer commande le commerce ; celui qui commande le commerce commande la richesse du monde et par là, le monde lui-même* »⁽¹⁾.

Si la mer est moins une « affaire d'Etat », au sens où l'entendait l'Europe du XVI^{ème} siècle, elle se trouve plus que jamais au cœur des enjeux stratégiques, économiques et environnementaux de nos sociétés contemporaines, c'est-à-dire au cœur de notre avenir.

Car aujourd'hui, notre monde se « maritimise » ! L'océan mondial recèle l'eau, la nourriture et l'énergie de demain. Chaque jour, l'apparition de nouvelles tensions nous rappelle que, pour assurer la prospérité sur terre, il est essentiel de garantir la sécurité en mer.

Ces tensions mettent également en évidence la nécessité, pour la France, de se doter d'instruments juridiques performants et de construire une jurisprudence adaptée, dans un domaine où doivent se concilier le droit des Etats souverains et le partage du Res Communis que sont les océans. Ainsi, dans cet environnement instable, composé de puissants facteurs extérieurs, comment protéger nos intérêts maritimes et défendre les ambitions de sécurité et de défense de notre pays ? Comment préserver l'indispensable liberté des mers et répondre aux nouveaux enjeux qu'elle fait apparaître ?

Vous comprendrez qu'en qualité de chef d'état-major de la marine, ces questions mobilisent toute mon attention. Avec vous ce soir, je voudrais tenter d'y apporter quelques réponses. Pour illustrer mon propos, je voudrais partir d'un constat : aujourd'hui, les enjeux maritimes se multiplient et s'imposent dans toute leur complexité.

La mondialisation continue d'engendrer de profonds déséquilibres. En particulier, elle pousse les individus à chercher dans une mobilité croissante, volontaire ou imposée, l'espoir d'un sort meilleur.

Pour mieux en évaluer la portée, il faut observer les paramètres de ces évolutions. J'en citerai quatre.



Jean-Louis Vichot, Patrick Frydman, Bernard Rogel et François-Henri Briard

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Premier paramètre, celui des flux maritimes qui ne cessent d'augmenter.

Quelques chiffres tout d'abord : en France, environ 20% de ce que nous mangeons, 50% de ce que nous achetons et 90% de ce que nous fabriquons a transité par la mer.

Quelques prévisions ensuite : d'ici trente ans, notre planète devrait compter près de 8,8 milliards d'habitants et plus de 30 mégapoles seront situées à proximité des côtes. Le trafic maritime de denrées ou de matières premières devrait donc connaître, dans les années à venir, une augmentation proportionnelle à celle de la démographie mondiale.

D'autre part, le rôle vital que représente, pour nos économies mondiales, la libre circulation des navires renforce l'importance stratégique des routes maritimes et notamment des détroits (Malacca, Ormuz, Canal de Suez...). Toute menace sur ces accès aura des conséquences immédiates sur nos économies. L'actualité nous le rappelle aujourd'hui avec insistance.

Deuxième paramètre, celui du changement climatique.

La multiplication des zones désertiques et l'accroissement des régions connaissant un stress hydrique devraient entraîner des flux migratoires importants qui auront un impact sensible sur les relations internationales.

D'autre part, l'ouverture des routes maritimes du grand Nord devrait permettre, à plus ou moins grande échéance, de faire économiser aux cargos plus de 5 000 km entre l'Atlantique et l'Asie.

Simultanément, en Arctique, les velléités d'accès aux ressources naturelles s'accroissent, facilitées par la fonte des plateaux de glace. La Norvège, le Russie, le Canada et les Etats-Unis multiplient ainsi les nouvelles annonces de forage, tandis que 37 entreprises sont aujourd'hui sur les rangs pour explorer l'océan dans cette zone.

Troisième paramètre, celui des progrès technologiques.

Les besoins en ressources énergétiques, minérales, biologiques ou alimentaires sont en constante augmentation. Parallèlement, les réserves en énergies fossiles diminuent et rendent l'exploitation de gisements sous-marins nécessaire et rentable.

- La technologie permet aujourd'hui d'exploiter des ressources situées jusqu'à 3 000 mètres sous la surface des océans.

- D'ici à 2019, nous pourrions produire du pétrole en Guyane.

- En 2025, d'immenses réserves de terres rares pourraient être exploitées à Wallis et Futuna.

En 2015 notre industrie pourrait également devenir le leader mondial des énergies marines renouvelables :

- En France, la construction des premiers parcs commerciaux d'éoliennes offshore est attendue pour 2015.

- Le 31 août 2011, une première hydrolienne a été installée au large de Paimpol dans les Côtes d'Armor. Dès 2012, les quatre turbines du parc de Paimpol-Bréhat devraient alimenter 2 000 foyers en électricité.

- Plusieurs projets houlomoteurs (énergie à partir du mouvement des vagues) sont en cours d'expérimentation, notamment à la Réunion et au large des côtes atlantiques.

Il va sans dire que ces ressources naturelles et énergétiques représentent une chance. Mais elles suscitent aussi bien des convoitises. L'accès à ces richesses représente des potentialités fortes de contentieux juridiques, d'instabilité et de menaces qui, à court ou moyen terme ne manqueront pas de peser sur nos politiques de défense et de sécurité occidentales.

Pour toutes ces raisons, et c'est le quatrième paramètre, les espaces maritimes posent aujourd'hui des questions de souveraineté.

Le processus d'appropriation des espaces maritimes crée en effet des rivalités nouvelles.

A titre d'exemple, alors que peu de pays ont délimité leurs frontières maritimes, 74 Etats, dont la France, revendiquent désormais une extension de leur plateau continental, conformément à l'article 76 de la Convention de Montego Bay, pour repousser leurs frontières maritimes et étendre les zones économiques exclusives sur lesquelles ils bénéficient de droits d'exploitation. Il s'agit du programme Extraplac, placé sous la coordination du Secrétariat général de la mer.

Ainsi, de nombreuses délimitations maritimes font l'objet de discussions entre pays riverains, ce qui n'est pas sans créer certaines tensions. Ce phénomène n'est pas récent, mais il est accentué par la volonté de certains pays de montrer de réelles capacités à agir en mer.

La souveraineté de la France sur ses espaces commence par la police de la pêche car le simple arrêt de cette mission élémentaire serait rapidement considéré comme un abandon de souveraineté.

Aujourd'hui, nos espaces maritimes sont contestés : Cliperton (Mexique), les Iles Eparses (Madagascar), Tromelin (Maurice), Matthew et Hunter (Vanuatu). Il est indispensable d'y être présents car l'existence de ressources minérales, notamment de terres rares, sont des gages d'avenir pour notre pays et nous permettent d'être présents sur tous les océans.

Nous assistons enfin à une croissance des aires marines protégées (parcs naturels marins, zone Natura 2000). En 2020 la France aura classée plus de 2 millions de km² d'espaces maritimes en aires marines protégées. Cette décision du Président de la République permet à notre pays de participer à la protection de la biodiversité et représente un moyen de réaffirmer notre souveraineté sur ces espaces maritimes. Pour autant, cela nécessite un important effort de surveillance et de contrôle de ces espaces, majoritairement situés outre-mer.

- Les paramètres que je viens évoquer ne sont bien sûr pas exhaustifs. Mais dans un monde où la mer appartient à tous, et surtout à ceux qui l'occupent, où il suffit d'un GPS, d'une échelle et d'une kalachnikov à cent dollars pour devenir un pirate de haute mer, ils renforcent la nécessité pour la France de se prémunir contre les menaces qui pèsent sur ses intérêts, sa souveraineté, la sécurité de ses concitoyens, mais aussi ses ressources, ses approvisionnements et le patrimoine précieuse que représentent les espaces maritimes qui la bordent.

Dès lors, quelles sont les réponses qu'il convient d'apporter à la préservation de nos intérêts maritimes ?

J'en citerai trois.

En premier lieu, la mer est un espace de richesses et de prospérité qu'il faut défendre et protéger.

La mer, c'est aussi un lieu de passage et d'échanges qu'il nous faut sauvegarder et sécuriser.

La mer enfin, c'est un espace de liberté et de manœuvre qu'il faut maîtriser et occuper.

Depuis le Grenelle de la mer et le discours du Président de la République au Havre, la mobilisation des acteurs du milieu maritime a permis une prise de conscience collective des enjeux liés à la mer et aux littoraux, conduisant notamment à l'adoption du « Livre bleu » et à la mise en place d'une stratégie nationale sur les ressources minérales profondes.

Cette prise de conscience est heureuse car nous ne pouvons plus nous désintéresser du potentiel considérable que représente l'immense domaine maritime dont nous disposons !

Photo © Jean-René Tancrède

REPÈRES

Bernard Rogel, Chef d'Etat-Major de la Marine nationale



L'amiral Bernard Rogel est entré à l'Ecole navale en 1976. Après diverses affectations sur sous-marins d'attaque et lanceurs d'engins, il suit, en 1989, les cours du brevet d'atome à Cherbourg. De 1990 à 1992, il commande successivement les sous-marins nucléaires d'attaque Casabianca (équipage bleu) et Saphir (équipage rouge) avec lesquels il effectue tous les types de missions dévolues à ces bâtiments. Après ces deux commandements, il devient officier chargé de l'entraînement et de la tactique au sein de l'escadrille des sous-marins de la Méditerranée, poste dans lequel il s'occupe plus particulièrement de l'entraînement et de la qualification des commandants et équipages de sous-marins nucléaires d'attaque, de la mise au point des matériels et de l'évolution des tactiques sous-marines. Il suit, en 1994, les cours du Collège Intéramées de défense (Ecole de Guerre depuis 2011) à Paris. Il prend ensuite les fonctions de commandant en second de la frégate anti-sous-marine Tourville puis, en 1996, celles de commandant en second du sous-marin nucléaire lanceur d'engins Indomptable. Il sert ensuite, de janvier 1998 à avril 2000, en tant qu'adjoint « mer » du chef de cabinet du chef d'état-major des Armées. D'avril 2000 à décembre 2001, il commande le sous-marin nucléaire lanceur d'engins Inflexible (équipage bleu) avec lequel il effectue deux patrouilles opérationnelles. En janvier 2002, il rejoint l'état-major de l'amiral commandant la force océanique stratégique et des forces sous-marines où il sert successivement en tant que chef de la division « conduite des opérations », puis comme chef d'état-major. De septembre 2003 à juin 2004, il est auditeur de l'Institut des hautes études de la défense nationale et du Centre des hautes études militaires. En septembre 2004, il est l'adjoint au chef d'état-major particulier du président de la République. Il est, en particulier, en charge des dossiers nucléaire et maritime ainsi que du suivi des opérations militaires extérieures et du renseignement. De septembre 2006 à août 2009, il est le chef de cabinet du Chef d'état-major des armées. Le 1^{er} septembre 2009, il est nommé sous-chef d'état-major « Opérations » à l'état-major des armées. Le 12 septembre 2011, il prend ses fonctions de chef d'état-major de la Marine. Il totalise 27 000 heures de plongée sur sous-marins. L'amiral Rogel est commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, médaille d'argent de la Défense nationale avec agrafe « Sous-marins » (il totalise 27 000 heures de plongée), il est marié et père de 3 garçons.

Nous le pressentions depuis longtemps... Mais aujourd'hui, nous y sommes !

Il nous faut poursuivre nos efforts car le temps s'accélère et beaucoup reste à faire.

A l'heure de la compétition internationale pour l'accès à ces richesses, la France doit continuer d'agir pour que ce patrimoine commun de l'humanité fasse l'objet d'une gestion partagée, raisonnée et maîtrisée.

La Marine nationale y prend toute sa part. Ses bâtiments et ses aéronefs participent à la protection des intérêts de la France lorsqu'ils sont engagés en Méditerranée pour la défense et le soutien du peuple libyen, lorsqu'ils patrouillent et interceptent des pirates dans le bassin Somalien ou encore, lorsqu'ils luttent contre les trafics dans la zone Caraïbe.

Peu de marines sont aujourd'hui capables d'assurer ce type d'opérations simultanément. En Europe, elle est désormais la seule capable d'agir sur tout l'éventail de ces activités.

Oui, la mer est un enjeu et l'actualité nous le rappelle chaque jour !

De l'échouement du TK Bremen aux tensions dans le détroit d'Ormuz, des attaques de piraterie au large de la Somalie au nécessaire renforcement de la sécurité en Manche à l'occasion des Jeux olympiques de Londres, nos océans restent des espaces de risques, de défis, voire de conquêtes.

C'est à ce défi que nous devons nous préparer, ensemble, car la sécurisation des espaces maritimes est et doit être appliquée conformément aux règles de droit, en coopération avec l'ensemble du monde judiciaire.

Notes :
1 - Michel Mollat du Jourdin - « Aux sources d'une civilisation » - Les mers, avenir de l'Europe - Le Monde diplomatique - IFREMER - 1992.

2012-308



Remise de médailles des services militaires volontaires par le Vice-Amiral Jean-Louis Vichot au Centre d'Etudes Supérieures de la Marine le 19 mars 2012

Photo © Jean-René Tancrède